

Catalogue 2018



SANTÉ INDIVIDUELLE

Synodeia	page 4
Apidia+	page 4
Socia+	page 5
Oxia+	page 5
Zénith	page 6
Oxygène	page 6
Service Public Santé	page 7
Hospimax	page 7

SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Suppléa	page 8
---------	--------

SANTÉ ANIMAUX

Anim Ô Mut	page 8
------------	--------

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Hospitalis	page 9
------------	--------

PRÉVOYANCE - ACCIDENT

Indemnités Blessures	page 9
Perspective	page 10
Protection Accident	page 10
Preciso	page 11

PRÉVOYANCE - RENTE ÉDUCATION

Éducalia	page 11
----------	---------

PRÉVOYANCE - DÉCÈS - PTIA

Capital Décès	page 12
---------------	---------

PRÉVOYANCE OBSÈQUES

Sérénité Plus	page 12
Funérailles Plus	page 13
Capital Obsèques	page 13

Synodeia

La complémentaire santé « Prévention et Bien-être »

Synodeia est votre partenaire Prévention et bien-être. Grâce à ses interventions au niveau bilan de santé, activité physique, santé connectée, ... Votre capital santé est préservé et votre budget également grâce à ses 5 niveaux de garantie.

- + Chambre particulière en ambulatoire**
- + Prise en charge de l'activité physique adaptée jusqu'à 750 € par an**
- + Renforts sur les prothèses auditives**
- + Forfait médecines douces et santé connectée jusqu'à 300 € par an**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

* Prime mensuelle TTC en formule Synodeia+ 100 pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

À partir de
27,00 €
par mois*

Apidia+

La complémentaire santé familiale !

Futurs parents ou déjà à la tête d'une famille nombreuse, faites le choix d'**Apidia+**, la complémentaire santé pour toute la famille qui prend en compte la santé de chacun.

- + 400% de dépassement d'honoraires en hospitalisation**
- + Renfort de garantie possible**
- + Participation frais funéraires 500 €**
- + Garantie « coups durs » en cas de perte d'emploi, d'arrêt de travail ou d'hospitalisation suite à un accident**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

* Prime mensuelle TTC en formule Apidia+ 100 pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

À partir de
21,72 €
par mois*

Socia+

La complémentaire santé au budget maîtrisé.

Vous êtes en bonne santé mais vous souhaitez anticiper une dépense imprévue à moindre coût ? Découvrez **Socia+** : une complémentaire santé prenant notamment en charge l'hospitalisation, quels que soient votre profil, votre âge et votre situation familiale.

- ➕ **400% de dépassement d'honoraires en hospitalisation**
- ➕ **Excellent rapport garanties / prix**
- ➕ **Participation frais funéraires 500 €**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de
21,44 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC en formule Socia+ 150 pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

Oxia+

La complémentaire santé renforcée !

Vous recherchez une complémentaire santé vous offrant une couverture optimale ? **Oxia+** vous propose jusqu'à deux renforts qui complètent vos remboursements pour les dépenses de soins les plus coûteuses.

- ➕ **Garanties nouvelles : vaccins non pris en charge par la Sécu, acupuncture, ostéopathie, diététique, ostéodensitométrie**
- ➕ **Participation frais funéraires 500€**
- ➕ **2 renforts de garantie possibles**
- ➕ **Forfait sevrage tabagique 125€**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de
29,54 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC en formule Oxia+ 100 pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

Zénith

La complémentaire santé adaptée aux besoins des 60 ans et plus !

Zénith est une garantie de complémentaire santé spécifiquement étudiée pour les Séniors. Outre des garanties renforcées qui répondent à vos attentes, **Zénith** ne contient que les garanties dont vous pourriez avoir besoin.

- ⊕ **Prothèses auditives jusqu'à 900 €**
- ⊕ **Médecines douces (ostéopathe, podologue...)**
- ⊕ **Allocation obsèques jusqu'à 2000 €**
- ⊕ **Chambre particulière jusqu'à 100 €/jour**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de
56,23 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC en formule Zénith 3 Eco pour un adulte âgé de 60 ans en 2018 résidant dans le département 59.

Oxygène

La complémentaire santé adaptée aux besoins de la famille !

Oxygène est adapté aux besoins de toute la famille à chaque moment de la vie. Grâce à son bonus fidélisation, vous bénéficiez de garanties améliorées dès la deuxième année.

- ⊕ **Jusqu'à 300% de la base de remboursement**
- ⊕ **Augmentation des garanties grâce au bonus fidélisation**
- ⊕ **Allocation obsèques jusqu'à 2000 €**
- ⊕ **7 niveaux de confort**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de
20,07 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC en formule Oxygène 3 Eco pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

Service Public Santé

La complémentaire santé labellisée des agents territoriaux

Outre ses différents niveaux de garanties qui s'adaptent à vos besoins, **Service Public Santé** est un contrat labellisé dans le cadre du décret du 8 novembre 2011. Votre employeur peut donc participer financièrement et vous aider à régler votre cotisation, partiellement ou totalement.

- + **Eligible à la participation employeur**
- + **4 niveaux de garanties**
- + **Forfait médicaments non remboursés**
- + **Médecines douces**

Conditions

- ✓ Être agent de la fonction publique territoriale
- ✓ Être résident français

À partir de
32,84 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC en formule SPS1 pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

Hospimax

Des garanties maximales en cas d'hospitalisation !

Vous souhaitez bénéficier d'une garantie solide en cas d'hospitalisation ?

Hospimax est la solution qui vous permet de bénéficier d'excellents remboursements en hospitalisation tout en ayant des garanties adaptées à vos souhaits pour les autres soins.

- + **100 € par jour remboursés pour la chambre particulière**
- + **300% de dépassement d'honoraires en hospitalisation**
- + **Forfait naissance de 175 €**
- + **Augmentation des garanties grâce au bonus fidélisation**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de
22,88 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC en formule Hospimax 3 - 100 pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

Suppléa

Complétez les remboursements de votre mutuelle d'entreprise

Même avec une complémentaire santé classique, vos lunettes ou vos prothèses dentaires représentent des dépenses très importantes et il se peut que vous en soyez encore de votre poche. Avec la surcomplémentaire santé **Suppléa**, vous bénéficiez de remboursements optimisés tout en préservant votre budget !

- + Jusqu'à 500% du tarif de la Sécurité sociale en supplément de votre couverture actuelle**
- + Renforts en hospitalisation, optique et dentaire**
- + Assistance incluse**

Conditions

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Être résident français

* Prime mensuelle TTC en formule suppléa 1111 pour un adulte âgé de 18 ans en 2018 résidant dans le département 59.

À partir de
13,08 €
par mois*

Anim Ô Mut

La mutuelle des chiens et des chats !

Parce que vos compagnons ont également des soins de santé. **Anim Ô Mut** c'est l'assurance frais de santé destinée aux chiens et aux chats.

- + 5 formules adaptées à votre budget**
- + Augmentation des plafonds en cas de non-utilisation**
- + Réduction à partir du deuxième animal**

Conditions

- ✓ Chiens et chats tatoué(s) ou pucé(s) en dehors des races susceptibles d'être dangereuses
- ✓ Animal âgé de 3 mois minimum à 8 ans maximum
- ✓ Être résident français

À partir de
5,70 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour un chat de moins de 4 ans en formule Coup Dur en 2018.

Hospitalis

Complétez votre garantie santé par des indemnités journalières en cas d'hospitalisation

L'hospitalisation génère beaucoup de frais qui restent à votre charge : garde des enfants, aide ménagère, visites de proches, téléphone... **Hospitalis** vous permet d'y faire face et d'alléger vos dépenses.

- Indemnités de 20 à 60 € par jour, doublées en cas d'hospitalisation suite à un d'accident
- Indemnisation dès le 1^{er} jour d'hospitalisation
- Garantie décès optionnelle

Conditions

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans et moins de 65 ans à l'adhésion
Fin des garanties : 75 ans ou après 730 jours d'indemnisation
- ✓ Être résident français

À partir de

6,99 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour un adulte de moins de 40 ans ayant souscrit l'option 1, soit une indemnité journalière de 20 € en cas d'hospitalisation pour maladie en 2018.

Indemnités Blessures

8 millions d'accidents de la vie courante surviennent chaque année en France !

Une fracture, une brûlure... des événements de la vie quotidienne qui peuvent vous embarrasser. Le coût d'une convalescence de 6 semaines peut atteindre rapidement un coût de 3 500 € (course en taxi, aide-ménagère, garde d'un animal, certains frais hospitaliers...) **Indemnités Blessures** vous permet « d'absorber » ces surcoûts pour vous concentrer sur votre guérison.

- Protection immédiate
- Cotisation fixe et indemnités nettes d'impôts
- Versement du capital sous 72H

Conditions

- ✓ Être âgé de moins de 80 ans à l'adhésion à l'exception de toute personne classée en invalidité 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie au sens de la Sécurité sociale et/ou bénéficiant d'une allocation type APA, ATP, AAH, autres...
- ✓ Être résident français

9,99 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour un adulte en 2018.

Perspective

Protégez-vous contre les accidents de la vie !

Perspective vous couvre pour les accidents de la vie qui surviennent à l'occasion d'activités domestiques, touristiques, scolaires, de loisirs et de sport en qualité d'amateur, mais aussi en cas de catastrophes naturelles, d'accidents médicaux, de circulation... Et cela peut parfois se chiffrer à des centaines de milliers d'euros !

- ⊕ Jusqu'à 1 million d'euros par victime
- ⊕ Protection dans le monde entier
- ⊕ 2 niveaux de franchise
- ⊕ Couvre également les accidents de circulation

Conditions

- ✓ Être âgé de moins de 65 ans à l'adhésion et au jour de l'accident
- ✓ Être résident français

* Prime mensuelle TTC en formule Célibataire 30 pour un adulte en 2018.

À partir de
11 €
par mois*

Protection Accident

Mettez votre famille à l'abri des conséquences d'un accident !

En cas d'accident, vous vous exposez à des frais importants qui peuvent être le résultat d'une hospitalisation, d'une perte totale et irréversible d'autonomie ou, dans le pire des cas, d'un décès. En cas d'accident, **Protection Accident** vous garantit un capital allant de 15 000 € à 150 000 € et/ou une indemnité journalière en cas d'hospitalisation comprise entre 15 € et 75 € par jour.

- ⊕ Indemnités en cas d'hospitalisation suite à un accident
- ⊕ Capital doublé en cas d'accident de la circulation

Conditions

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 75 ans à l'adhésion
- ✓ Être résident français

* Prime mensuelle TTC en formule Capital 15 000 € / IJ 15 € pour un adulte âgé de 18 ans en 2018.

À partir de
7 €
par mois*

Preciso

Assurez l'accompagnement de votre famille en cas d'accident !

Un accident peut très vite arriver, et parfois il peut être mortel... Pour faire face à un décès soudain et surtout aux charges qui s'en suivent, **Preciso** ne se contente pas de verser un capital en cas de décès, mais verse en plus une rente pendant 5 ans au(x) bénéficiaire(s). C'est pour vous l'assurance d'accompagner et d'aider votre famille à la suite du décès.

- ⊕ **Capital immédiat de 30 000 €**
- ⊕ **Rente mensuelle jusqu'à 4 000 € pendant 5 ans**

Conditions

- ✓ Être âgé de moins de 70 ans à l'adhésion
Fin des garanties à 80 ans
- ✓ Être résident français

À partir de
14,82 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour un adulte en formule Option 1 (Capital 30 000 € et Rente 1 000 €) en 2018.

Éducalia

Assurez la poursuite des études de vos enfants

Éducalia assure le versement aux enfants d'un capital et d'une rente destinés au financement de leurs études ou de leurs projets en cas de décès accidentel du parent assuré. **Éducalia** est proposé en deux formules au choix : soit un capital de 10 000 € et une rente de 750 € par mois, soit un capital de 5 000 € et une rente de 375 € par mois.

- ⊕ **Capital jusqu'à 10 000 € et rente jusqu'à 750 € par mois**
- ⊕ **Versement de la rente jusqu'au 25^{ème} anniversaire**
- ⊕ **Doublement facultatif en cas d'accident**

Conditions

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 65 ans à l'adhésion
Fin des garanties à 70 ans
- ✓ Être résident français

À partir de
15,13 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour l'option 2 soit un capital de 5 000 € et une rente mensuelle de 375 € en 2018.

Capital Décès

Préservez l'indépendance financière et matérielle de ceux que vous aimez

Capital Décès vous permet de faire bénéficier d'un capital qui peut aller jusqu'à 150 000 € au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès. Le versement de ce capital peut être anticipé si vous vous retrouvez dans une situation de perte totale et irréversible d'autonomie.

- ⊕ **Capitaux jusqu'à 150 000 €**
- ⊕ **Versement anticipé du capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie**

Conditions

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans et moins de 56 ans à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de

3,34 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour un adulte de 18 ans pour un capital accident de 10 000 € en 2018.

Sérénité Plus

Un capital et des prestations d'assistance pour assurer la tranquillité des proches

Grâce à **Sérénité Plus**, vous choisissez le montant du capital en fonction de votre âge. Vous pouvez y souscrire jusqu'à 81 ans sans aucune formalité médicale. En cas de décès accidentel avant le 85^{ème} anniversaire, le capital est quadruplé. Vos proches ne seront pas seuls, une assistance 24/24H et 7/7J est disponible pour les accompagner dans leurs démarches.

- ⊕ **Capital au choix de 1 500 à 20 000 €**
- ⊕ **Capital quadruplé en cas d'accident**
- ⊕ **Contrat avec valeur de rachat**
- ⊕ **Peut garantir un prêt personnel**

Conditions

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans et moins de 81 ans à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de

18,17 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour un adulte de 20 ans pour un capital de 6 000 € en 2018.

Funérailles Plus

Un capital en cas de décès d'un des membres de la famille

Funérailles Plus se distingue des autres assurances « Obsèques » par le fait qu'avec un seul contrat, l'ensemble de la famille est couverte. Un capital de 8 000 € est versé en cas de décès d'un des assurés principaux. Ce capital est porté à 11 000 € en cas de décès accidentel de deux assurés principaux.

- ⊕ **Capital de 8 000 €**
- ⊕ **Un seul contrat pour toute la famille**

Conditions

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans et moins de 62 ans à l'adhésion
Fin des garanties à 65 ans
- ✓ Être résident français

17 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC en 2018.

Capital Obsèques

Prévoyez le financement de vos obsèques afin de soulager vos proches

Capital Obsèques est une solution facile qui vous permet de choisir un capital à l'avance et de maîtriser votre budget en cotisant pour une durée limitée. En cas de décès durant la 1^{ère} année pour un motif autre qu'un accident, les cotisations sont remboursées nettes de frais. Au terme de la 1^{ère} année, le capital est versé au(x) bénéficiaire(s).

- ⊕ **Capital au choix de 2 000 à 10 000 €**
- ⊕ **Couverture immédiate en cas d'accident**
- ⊕ **Garantie gratuite après 10 ans de cotisation**

Conditions

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans et moins de 79 ans à l'adhésion
- ✓ Être résident français

À partir de
15,34 €
par mois*

* Prime mensuelle TTC pour un adulte de 18 ans pour un capital de 2 000 € en 2018.

**Vous souhaitez des
informations complémentaires ?
L'un de nos produits vous intéresse ?
Contactez-nous**

09 70 57 01 37

**Service gratuit
+ prix appel**

**✉ : souscription@2ma.fr
www.2ma.fr**



BP 16 – 62360 SAINT LEONARD CEDEX

2MA – MA MEILLEURE ASSURANCE, est une société de courtage d'assurances régie par le Code des Assurances. Il s'agit d'une Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 802 992 628, dont le siège social sis 23 rue Guyton de Morveau – 75013 PARIS. Notre activité est placée sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 61 rue Taitbout – 75436 PARIS Cedex 09. Nous disposons d'une garantie financière et assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances. La société 2MA – MA MEILLEURE ASSURANCE exerce son activité opérationnelle depuis son établissement secondaire situé à Saint Léonard près de Boulogne sur Mer.